

1.3 Certification



DANGER !

Les appareils utilisés en atmosphère explosive sont soumis à des spécifications de sécurité supplémentaires ; consulter à ce sujet la documentation Ex.

Marquage CE



L'appareil satisfait aux exigences essentielles des Directives UE :

- Directive relative à la compatibilité électromagnétique (CEM)
- Partie sécurité de la directive basse tension
- Pour les appareils utilisés en zones à atmosphère explosive : directive ATEX

En apposant le marquage CE, le fabricant certifie que le produit a passé avec succès les contrôles et essais. Pour de plus amples informations au sujet des Directives UE et normes européennes relatives à cet appareil, consulter la déclaration de conformité UE. Cette documentation figure sur le DVD-ROM livré avec l'appareil ou peut être téléchargée gratuitement sur notre site Internet (Téléchargement).

Tous les appareils sont conformes au marquage CE et répondent aux exigences des recommandations NAMUR NE 21, NE 43, NE 53 et NE 107.

1.4 Homologations radio

1.4.1 Union européenne (UE)



INFORMATION !

*Les appareils **LPR (Level Probing Radar)** mesurent le niveau en extérieur ou dans des espaces clos (réservoir métallique, etc.). Les appareils **TLPR (Tank Level Probing Radar)** mesurent le niveau dans les espaces clos uniquement. On peut utiliser des appareils LPR pour des applications TLPR. Les appareils LPR et TLPR répondent aux exigences de la directive européenne sur les équipements hertziens (RED = Radio Equipment Directive) pour l'utilisation dans les pays membres de l'Union Européenne (UE).*

Pour de plus amples informations sur le code de commande, se référer à <lien>.

Ce transmetteur de niveau est homologué pour être utilisé en dehors de réservoirs métalliques. En cas d'utilisation de l'appareil à ciel ouvert, lire la plaque signalétique de l'appareil pour s'assurer qu'il peut être utilisé pour votre application. Seules les antennes ci-après sont autorisées pour les applications à ciel ouvert :

Type d'antenne	Code de commande
Drop PP / DN100 (4")	VFDGxxxxxxxxxxxxAxxx...

Zones de silence radio : sites (stations) de radioastronomie en Europe et en Europe et Asie du Nord

Pays	Nom de la station	Lieu	
		Latitude, φ	Longitude, λ
Finlande	Metsähovi	60°13'04" N	24°23'37" E
	Tuorla	60°24'56" N	22°26'31" E
France	Plateau de Bure	44°38'01" N	05°54'26" E
Allemagne	Effelsberg	50°31'32" N	06°53'00" E
Hongrie	Penc	47°47'22" N	19°16'53" E
Italie	Medicina	44°31'14" N	11°38'49" E
	Noto	36°52'34" N	14°59'21" E
	Sardinia	39°29'50" N	09°14'40" E
Lettonie	Ventspils	57°33'12" N	21°51'17" E
Pologne	Cracovie – Fort Skala	50°03'18" N	19°49'36" E
Russia	Dmitrov	56°26'00" N	37°27'00" E
	Kalyazin	57°13'22" N	37°54'01" E
	Pushchino	54°49'00" N	37°40'00" E
	Zelenchukskaya	43°49'53" N	41°35'32" E
Espagne	Yebes	40°31'27" N	03°05'22" W
	Robledo	40°25'38" N	04°14'57" W
Suisse	Bleien	47°20'26" N	08°06'44" E
Suede	Onsala	57°23'45" N	11°55'35" E
Royaume-Uni	Cambridge	52°09'59" N	00°02'20" E
	Darnhall	53°09'22" N	02°32'03" W
	Jodrell Bank	53°14'10" N	02°18'26" W
	Knockin	52°47'24" N	02°59'45" W
	Pickmere	53°17'18" N	02°26'38" W

1.4.2 États-Unis et Canada



INFORMATION!

Les appareils **LPR (Level Probing Radar)** mesurent le niveau en extérieur ou dans des espaces clos (réservoir métallique, etc.). Les appareils **TLPR (Tank Level Probing Radar)** mesurent le niveau dans les espaces clos uniquement.

Pour de plus amples informations sur le code de commande, se référer à <lien>.

Ce transmetteur de niveau est homologué pour être utilisé en dehors de réservoirs métalliques.

Type d'antenne	Code de commande
Drop PP / DN100 (4")	VFDGxxxxxxxxxxxxAxxx...



NOTES LÉGALES !

FCC

Ce matériel est conforme à la Partie 15 des règlements du FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes :

1. Cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage radioélectrique, et
2. il doit tolérer les interférences, y compris celles pouvant causer un dysfonctionnement.

Toute modification apportée à ce matériel sans l'accord exprès du fabricant peut annuler les autorisations FCC d'utilisation de ce matériel.

Ce matériel a été testé et jugé conforme aux limites pour un appareil numérique de classe B, conformément à la partie 15 des réglementations FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre le brouillage radioélectrique dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radio électrique (RF) et, en cas d'installation et d'utilisation non-conformes aux instructions, peut provoquer des interférences dans les communications radio. Cependant, il n'est pas garanti que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si ce matériel provoque des interférences gênantes pour la réception radio ou télévision, ce qui peut être déterminé en mettant l'appareil hors tension, puis de nouveau sous tension, l'utilisateur est invité à essayer d'éliminer les interférences par une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Accroître la distance entre le matériel et le récepteur.
- Brancher le matériel dans une prise sur un circuit différent de celui sur lequel est branché le récepteur.
- Demander l'aide d'un revendeur ou d'un technicien radio/TV expérimenté.

**NOTES LÉGALES !****IC**

Cet appareil est conforme aux normes CNR dispensées de licence d'Industrie Canada.

Son utilisation est soumise aux conditions suivantes :

- 1. Cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage radioélectrique, et*
- 2. il doit tolérer les interférences, y compris celles pouvant causer un dysfonctionnement.*

Cet appareil et le manuel de référence sont conformes aux exigences de CNR-Gen. Son utilisation est soumise aux conditions suivantes :

- 1. Le montage de l'appareil LPR/TLPR doit être effectué par des installateurs qualifiés, en stricte conformité avec les instructions du fabricant.*
- 2. L'utilisation de cet appareil repose sur une base « sans interférence, sans protection ». Autrement dit, l'utilisateur doit accepter le fonctionnement d'un radar de forte puissance dans la même bande de fréquence pouvant interférer avec ou endommager le présent appareil. Cependant, les appareils interférant avec les principales opérations soumises à licence devront être démontés aux frais de l'utilisateur.*
- 3. L'appareil TLPR doit être monté et utilisé dans un conteneur complètement fermé, afin d'éviter des émissions RF, qui pourraient sinon entraîner des interférences pour la navigation aérienne.*
- 4. Appareils LPR : veiller à orienter l'antenne d'émission vers le bas et à réaliser l'installation sur des emplacements fixes uniquement.*

L'installateur / utilisateur de cet appareil doit veiller à ce qu'il soit au moins à 10 km de l'Observatoire fédéral de radioastrophysique (OFR), près de Penticton, en Colombie-Britannique. Les coordonnées de l'OFR sont 49°19'15" N en latitude et 119°37'12" W en longitude. Pour les appareils ne respectant pas cette distance de 10 km (ceux par exemple de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique) l'installateur / l'utilisateur doit se concerter avec le directeur de l'OFR, et obtenir son accord écrit, avant que l'équipement ne puisse être monté ou utilisé. Le directeur de l'OFR peut être contacté au 250-497-2300 (tél.) ou au 250-497-2355 (fax). On pourra, à titre d'alternative, contacter le Responsable « Normes réglementaires d'Industrie Canada » (Manager, Regulatory Standards, Industry Canada).

La dénomination marketing de produit (PMN = Product Marketing Name) de cet appareil est « Optiwave Water ».

